



Ottawa, Canada K1A 0P8

Ken Hardie, député
Président du Comité spécial sur la relation entre le Canada
et la République populaire de Chine
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur Hardie,

À titre de ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires gouvernementales, et au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de répondre au quatrième rapport du Comité spécial sur la relation entre le Canada et la République populaire de Chine, intitulé *Postes de services de police du Parti communiste chinois à l'étranger*. Je tiens à remercier le Comité et ses membres d'avoir pris le temps d'examiner cet enjeu d'importance et d'actualité.

Le gouvernement du Canada prend au sérieux le problème de la répression transnationale et utilise tous les outils dont il dispose afin de lutter contre cette menace. Le gouvernement du Canada n'a pas de plus grande responsabilité que celle d'assurer la sécurité de ses citoyens et communautés. Tout acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence commis à l'endroit de personnes au Canada par un État étranger est inacceptable, y compris contre des Sino-Canadiens et d'autres communautés.

Vous pouvez être assuré qu'en présence de preuves crédibles d'ingérence étrangère, les organismes de sécurité du Canada utilisent les pleins pouvoirs de leurs mandats pour réagir. Quoique leurs efforts passent souvent inaperçus pour des raisons de sécurité, les organismes de sécurité accomplissent un travail colossal afin de protéger les Canadiens et l'intérêt national du Canada.

Comme vous savez, la Gendarmerie royale du Canada continue activement son enquête sur des activités criminelles signalées nationalement en lien avec les « postes de police » allégués. Comme l'a mentionné M^{me} Laura Hart et indiqué dans votre rapport, la réponse de la Gendarmerie royale du Canada à l'égard de ces postes a été l'une des meilleures dans les démocraties du monde entier.

Bien que l'enquête de la Gendarmerie royale soit en cours, le gouvernement du Canada est résolu à s'attaquer à la menace d'ingérence étrangère en modernisant son cadre stratégique et législatif d'une manière qui concorde avec nos valeurs nationales, respecte les droits et les libertés au Canada, et tient compte d'un large éventail de perspectives et d'expériences.

Le gouvernement du Canada a déjà pris plusieurs mesures pour adapter sa trousse d'outils en matière de lutte contre l'ingérence étrangère de façon à mettre l'accent sur la transparence et la participation des citoyens et des collectivités. Par exemple, le 9 mai 2023 marquait la fin des consultations publiques entreprises au sujet de l'élaboration d'un registre pour la transparence en matière d'influence étrangère. Depuis, le gouvernement a continué d'élaborer des politiques, s'est attaché à intégrer les commentaires recueillis et a tenu des activités de mobilisation ciblées avec des intervenants précis, notamment les provinces, les territoires et les organisations autochtones. Le gouvernement du Canada a également tenu des consultations auprès du public et des intervenants concernant les modifications qui pourraient être apportées à la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité*, au *Code criminel*, à la *Loi sur la protection de l'information* et à la *Loi sur la preuve au Canada* en vue de renforcer sa capacité à lutter contre les menaces d'ingérence étrangère.

De plus, en mars 2023, le premier ministre a annoncé la création du poste de coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère au sein de Sécurité publique Canada. Ce coordonnateur se consacrera essentiellement à la question de l'IE et contribuera à l'amélioration des partenariats avec les intervenants de l'extérieur du gouvernement fédéral, y compris à l'accroissement de la sensibilisation à l'égard des menaces d'IE et des outils qui sont mis à la disposition des membres du public afin de signaler les menaces dont ils sont témoins.

Le Canada travaille également en étroite collaboration avec des alliés exposés à la menace commune soulignée dans le rapport du Comité spécial dans le but de contrer l'ingérence étrangère et la répression transnationale. Grâce à la coopération et à l'échange d'information avec des pays aux vues similaires, nous accroissons constamment notre capacité de repérer les menaces d'ingérence étrangère et de répression transnationale, d'en assurer le suivi et d'y réagir.

Par exemple, dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide du Canada, Affaires mondiales Canada a déterminé l'empreinte Web des postes de services de police outre-mer allégués de la République populaire de Chine en utilisant des méthodes de renseignement de source ouverte. Dans le contexte de la collaboration internationale, la lutte contre la répression transnationale compte parmi les priorités de 2024 du Mécanisme de réponse rapide du G7, qui est dirigé par le Canada. Cette mesure prioritaire consiste à accroître la sensibilisation à l'échelle internationale à l'égard de la menace que pose la répression transnationale des valeurs démocratiques, à affirmer

notre engagement commun de contrer cette menace et à assurer l'échange de pratiques exemplaires, de leçons retenues et de renseignements sur la menace entre les pays du G7 et les pays partenaires.

Une fois de plus, au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier les membres du Comité spécial sur la relation entre le Canada et la République populaire de Chine pour la diligence et l'engagement dont ils ont fait preuve dans le cadre de vos travaux.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written in a cursive style.

L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député